

# Les effets des inondations sur la sûreté des centrales nucléaires

En cas d'inondation, les effets sur la sûreté des centrales peuvent être multiples et impacter le bon fonctionnement des installations. Il peut être difficile, voire impossible, de se rendre sur l'installation concernée à la suite d'un glissement de terrain ou d'une inondation des voies d'accès. Des débris peuvent de plus obstruer les prises d'eau nécessaires au refroidissement des installations. Ce refroidissement est en effet vital pour la sûreté, car la perte de la source froide peut entraîner la fusion du cœur du réacteur et donc un accident nucléaire. L'inondation des locaux peut également engendrer l'endommagement ou la perte d'équipements importants pour la sûreté.

Les exploitants prennent alors des mesures en conséquences afin de garantir la sûreté de leurs installations. À titre d'exemple, une série de moyens a été mise en place à la suite de l'inondation de la centrale du Blayais afin d'en accroître la robustesse et la sûreté. Ainsi, digues et protections étanches sont, entre autres, utilisées dorénavant au sein des centrales.

[IRSN INFOGRAPHIE INONDATION.jpg](#)

*Figure 1 : Infographie représentant les effets d'une inondation sur la sûreté des centrales*

*(Cliquez sur l'infographie pour la visionner en grand format)*

# Inondation : les effets sur la sûreté des centrales

## Risques pour la centrale

- 1 Glissement de terrain ou inondation des voies d'accès empêchant l'accès au site et aux installations
- 2 Inondation de locaux industriels engendrant la perte d'équipements importants pour la sûreté (groupes électrogènes et pompes de sauvegarde)
- 3 Obstruction de l'arrivée d'eau de refroidissement par des débris

## Mesures prises par l'exploitant

- Mise en place de digues de protection
- Création de protections étanches pour les locaux de sûreté des installations, groupes électrogènes compris

## Evaluation et vérifications par l'IRSN

- Evaluer la suffisance et la conformité des mesures proposées par l'exploitant, vérifier la tenue des installations face aux risques d'inondation

